

MÉMOIRE

Présenté dans le cadre de la
Commission de représentation électorale
de passage à Saguenay



REGROUPEMENT
ACTION JEUNESSE 02

LE FORUM JEUNESSE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
2155 rue de la Peltrie, Jonquière, G8A 2A1

Présenté par : *Dominique Dufour, Directeur général*
Pierre-Luc Bouchard, Agent de développement

Juin 2008

Préambule

Le Regroupement Action Jeunesse (RAJ) est le Forum jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sa mission est d'assurer démocratiquement la prise en charge et la promotion des intérêts jeunesse au niveau local, régional et provincial en collaboration avec le milieu. Ses actions visent les jeunes de 12-35 ans.

Le RAJ agit comme conseiller en matière jeunesse auprès de la Conférence Régionale des Élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du gouvernement du Québec. Il a comme mandat de favoriser la représentation des jeunes en région et de supporter des projets jeunesse structurants, à l'aide d'un fonds d'investissement régionalisé.

Le RAJ, c'est 19 jeunes bénévoles impliqués directement dans leur milieu et représentent les jeunes de l'ensemble du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est également une équipe de travail qui contribue au dynamisme et à la concertation du milieu jeunesse régional.

Apport à la commission

Le RAJ s'intéresse de très près à tout ce qui touche les dossiers électoraux. En 2006, il se voyait confier par le gouvernement le mandat de favoriser l'exercice de la citoyenneté chez les jeunes. Le RAJ a également participé activement à la Commission spéciale sur la loi électorale en février 2006 en déposant un mémoire avec certaines propositions que nous pouvons qualifier « d'audacieuses ».

Cette mise en situation sert donc à montrer que notre organisation s'intéresse de près et depuis plusieurs années aux enjeux électoraux qui touchent la région et par extension le Québec. Nous comprenons également que le mandat de la Commission de représentation électorale (CRE) est assez précis. Par contre, nous croyons qu'il est impossible de parler de la carte électorale de manière close. Nous préférons une approche plus holistique, plus globale.

C'est donc dans cette perspective que nous situerons notre propos. Nous nous attarderons bien sûr à la proposition de la CRE en ce qui concerne les délimitations des circonscriptions, notamment les cinq de notre région. Nous en profiterons également pour élargir le débat sur les principes qui régissent la proposition de la commission. Voilà donc les apports que nous entendons faire à cette commission.

Les nouvelles délimitations des circonscriptions régionales

Dans la proposition de la CRE, il faut voir que peu de changements touchent les délimitations des cinq circonscriptions de la région. Par contre, nous tenons à souligner deux éléments qui doivent être considérés pour les travaux de la commission.

Le premier élément touche les circonscriptions de Dubuc et de Chicoutimi. La CRE propose que la partie nord de la circonscription actuelle de Chicoutimi soit ajoutée à la circonscription de Dubuc. Ce changement majeur, puisqu'il touchera 12 188 électeurs, affectera nécessairement la cohésion du milieu, car les différences sont assez marquées entre cette portion nord et l'ensemble de la circonscription actuelle de Dubuc. La majeure partie de la circonscription de Dubuc, en terme spatial, est constituée de communautés rurales (municipalités) à l'exception de l'ancienne ville de La Baie. En ajoutant une partie passablement urbanisée, c'est-à-dire l'ensemble du secteur de Chicoutimi-Nord, on affecte sans aucun doute la cohérence dans la représentation des citoyens de cette circonscription. Nous croyons donc que la CRE doit, dans son analyse, soupeser cet élément qui influencera la représentativité de la circonscription.

L'autre élément est celui du retrait de la municipalité de Petit-Saguenay (623 électeurs) de la circonscription de Dubuc pour l'adjoindre à celle de René-Lévesque. Nous avons eu passablement de difficulté à comprendre les motifs valables pour cette proposition, et ce, pour l'une ou l'autre de ces deux circonscriptions. Aucune ne sortira gagnante de ce changement. La circonscription de René-Lévesque voit son ratio diminuer par rapport à la moyenne québécoise, soit environ 2 %, laissant quand même cette circonscription près du seuil d'acceptabilité de -25 %. Cette proposition nous apparaît donc comme une solution strictement comptable à court terme.

Par ailleurs, les liens naturels entre Petit-Saguenay et la circonscription de René-Lévesque sont presque inexistants en raison du fait que cette municipalité fait partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aussi d'un réseau rural interne que l'on nomme le Bas-Saguenay. En brisant ce réseau, le lien entre le député et la communauté de Petit-Saguenay risque d'être plus faible et de nuire à son développement. De plus, l'éloignement géographique entre la circonscription actuelle de René-Lévesque et la municipalité de Petit-Saguenay est bien réel à notre avis, ce qui prive cette municipalité de liens directs avec l'appareil d'État québécois. C'est donc pour cette raison que nous plaidons pour le maintien de Petit-Saguenay dans la circonscription de Dubuc.

Un débat plus large et orienté vers l'avenir

À propos des principes qui guident la représentation

Comme nous l'avons dit précédemment, nous comprenons l'exercice mené par la CRE. Par contre, nous préconisons une approche plus globale lorsqu'il est question de débattre de la représentation électorale au Québec. À notre avis, il est important de se poser les bonnes questions concernant les enjeux de la représentation électorale.

Une de ces questions touche le principe de la représentation par la population, communément appelé le « rep by pop » ou encore ce que la CRE appelle la représentation effective. Il s'agit d'un principe fondamental en démocratie. Par

contre, il ne doit pas nécessairement être vu comme plus important qu'un autre principe, soit celui de la représentation territoriale. Nous voyons donc dans la proposition de la CRE un préjugé nettement en faveur de la représentation par la population. Selon nous, cela s'est manifesté dans les médias par des propos mentionnant que le vote d'un citoyen des régions périphériques valait deux votes de citoyens des grands centres. Il s'agit d'un détour de l'esprit qu'il ne faut pas faire selon nous. En effet, en examinant uniquement les chiffres et les ratios d'électeurs, cette conclusion semble se confirmer. Par contre, au niveau du nombre de circonscriptions et de la représentation territoriale, on peut fortement nuancer ce mode de pensée.

Des 125 circonscriptions actuelles au Québec, si l'on regroupe les circonscriptions des régions dites périphériques (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) on regroupe ainsi 20 circonscriptions représentant près de 89 % du territoire québécois. À l'inverse, si l'on regroupe les circonscriptions des régions dites centrales (Montréal, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Laval et Québec) on regroupe ainsi 80 circonscriptions qui représentent 4.8 % du territoire québécois.

Loin de croire que nous devons atteindre une représentation territoriale selon ces proportions, nous croyons que cette réalité doit également influencer les réflexions de la CRE. Les circonscriptions périphériques possèdent une réalité différente des grands centres, ce qui change leur dynamique et le rôle de leurs élus. Le territoire est beaucoup plus grand et les responsabilités quant à la représentation à la gestion du territoire sont accrues. Les électeurs représentés sont beaucoup plus éparpillés sur un territoire beaucoup plus grand qu'une circonscription des grands centres urbains. La commission doit donc tenir compte de la représentation territoriale au même titre que le principe de représentation par la population.

À propos de la démographie

La nature des changements proposés par la CRE est également en lien avec les fluctuations démographiques observées au cours des dernières années. Cette réalité joue un rôle sur la carte électorale autant dans des régions qui sont en croissance que celles en décroissance démographique. Les conséquences ne sont toutefois pas les mêmes. Le RAJ a développé au cours des dernières années, avec l'aide de nombreux partenaires autour de la Stratégie MigrAction¹, une expertise et un savoir explicite en ce qui concerne la démographie et plus particulièrement la migration des jeunes. Une des résultantes de cette mobilisation fut la démonstration qu'un bilan migratoire négatif n'était pas irréversible, que l'on pouvait renverser la tendance.

¹ Il s'agit d'une Stratégie globale d'intervention en cinq axes qui vise à favoriser l'établissement des jeunes au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle regroupe plus de 33 partenaires provenant de tous les milieux : gouvernementaux, privés, municipaux, communautaires, etc.

Dans le cas des régions périphériques, la perte d'une circonscription due au réaménagement, par exemple dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, est presque permanente. Expliquons davantage.

Le barème de +/- 25 % d'électeurs permet une fluctuation et une flexibilité dans ce qui est acceptable comme seuil de représentation en lien avec le quotient électoral. Ainsi, si l'on enlève une circonscription à une région périphérique, il devient très difficile pour cette région de retrouver son poids à l'Assemblée nationale, et ce, même si cette région se retrouvait en croissance démographique. Il faudrait même une croissance démographique très soutenue durant plusieurs années.

Par exemple, une région ayant 150 000 électeurs et cinq circonscriptions serait sous la barre acceptable minimale, au 30 novembre 2007, de 33 905 électeurs. En retirant une circonscription, on passe à 37 500 électeurs ce qui serait considéré comme acceptable. Or, pour obtenir une nouvelle circonscription, il faudrait à la région un rythme de croissance d'électeurs de plus de 2 % par année durant 20 ans, soit une augmentation de 135 000 électeurs pour atteindre des seuils inacceptables de + 25 %, selon les seuils de 2007. Le retrait d'une circonscription, selon ce scénario, devient donc presque permanent, et ce, même si une région périphérique résorbait ses problèmes démographiques.

Le phénomène migratoire et démographique des régions périphériques est réversible et des signes nous permettent d'être optimistes pour l'avenir.² C'est pourquoi la CRE doit avoir un regard prospectif pour assurer une certaine stabilité dans les circonscriptions, car la réalité démographique actuelle n'est pas une finalité.

Ouvrir le débat à d'autres solutions

Par définition, la CRE doit proposer et établir la carte électorale. Des circonscriptions sont en situation d'exception. Nous croyons toutefois que ces situations d'exception sont le fruit d'une distorsion dans le fait que les élus doivent à la fois représenter les citoyens et le territoire. C'est pourquoi nous proposons d'ouvrir le débat à d'autres modes de représentations. Le RAJ avait proposé en 2006 la création de postes de gouverneurs régionaux qui assureraient la représentation égalitaire de l'ensemble des régions du Québec. Sans élaborer sur le sujet, il est primordial d'innover et de trouver une solution aux distorsions qu'encourt le double principe de représentation territoriale et de représentation effective. La démocratie au Québec n'en serait que redynamisée tout en apportant une solution plus permanente à ce même problème. C'est pourquoi il est impératif de réfléchir et de trouver des solutions permanentes à l'enjeu de la représentation.

² Selon les dernières données de l'ISQ sur la migration interrégionale (2006-2007), la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a encore amélioré son taux net de migration. Cette région est donc de plus en plus efficace dans l'attraction et la rétention des jeunes sur son territoire.

Propositions à la CRE

- 1- Maintenir la municipalité de Petit-Saguenay dans la circonscription de Dubuc afin de conserver ses liens naturels avec la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et avec la MRC du Fjord du Saguenay;**
- 2- Considérer davantage, voire sur un pied d'égalité, le principe de représentation territoriale face à la représentation effective dans la proposition finale de la CRE à l'Assemblée nationale;**
- 3- Considérer le caractère relativement permanent du retrait d'une circonscription dans une région périphérique;**
- 4- Initier et ouvrir le débat à un mode de représentation alternatif en ce qui a trait à la représentation territoriale des régions du Québec.**